



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

***RECUEIL***

***DES***

***ACTES ADMINISTRATIFS***

***RECUEIL***

**Du 11 mars 2021**



**PREFET DU VAL-DE-MARNE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Du 11 mars 2021**

**SOMMAIRE**

**SERVICE DE LA PREFECTURE**

**SECRETARIAT GENERAL COMMUN  
DU VAL DE MARNE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b><u>INTITULÉ</u></b>	<b>Page</b>
<b>2021/824</b>	<b>11/03/2021</b>	Relatif à l'autorisation d'exercer des fonctions en télétravail et travail à distance dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire	

**AUTRE SERVICE DE LA PREFECTURE**

**DIRECTION**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b><u>INTITULÉ</u></b>	<b>Page</b>
<b>2021/09</b>	<b>09/03/2021</b>	Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire LA DIRECTRICE RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION ILE-DE- FRANCE,	
<b>2021/10</b>	<b>09/03/2021</b>	Portant subdélégation de signature en matière administrative LA DIRECTRICE RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION ILE-DE- FRANCE,	



**PRÉFET  
DU VAL-  
DE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté n° 824 du 11 mars 2021

**relatif à l'autorisation d'exercer des fonctions en  
télétravail et travail à distance dans le cadre de l'état  
d'urgence sanitaire**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 133 ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ; modifié par le décret le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020;

Vu l'arrêté du 2 mars 2017 portant application du décret du 11 février 2016 et fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein des ministères de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ; et la circulaire du 29 octobre 2020 relative à la continuité du service public dans les administrations et les établissements publics de l'Etat dans le contexte de dégradation sanitaire ;

Vu la charte du télétravail de la préfecture du Val-de-Marne ;

Vu les demandes des chefs de services et directeurs pour l'exercice des fonctions en télétravail ;

Vu l'avis favorable des supérieurs hiérarchiques ;

Vu la situation sanitaire et les consignes gouvernementales ;

**Article 1**

A compter du 1er mars 2021, en raison d'une situation exceptionnelle perturbant l'accès au service ou le travail sur site , les agents dont le nom figurent en annexe sont autorisés à exercer leurs fonctions en télétravail.

Ces activités sont exercées soit par l'utilisation des dispositifs SPAN ou NOEMI, soit par l'utilisation de webmail via Nomade 2 et la plateforme de partage Resana.

La durée hebdomadaire du télétravail peut aller de 1 à 5 jours, à titre dérogatoire. La durée est fixée pour chaque agent, chaque semaine en concertation avec son supérieur hiérarchique et dans la limite fixée dans le tableau en annexe.

La prise en compte de la position de télétravailleur est conditionnée au remplissage hebdomadaire du tableau de suivi transmis au BRH.

## Article 2

Les agents autorisés à télétravailler par un arrêté individuel peuvent augmenter le nombre de jours sous réserve des dispositions de l'article 1.

Cette possibilité est autorisée dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

## Article 3

Les mesures provisoires prévues dans le présent arrêté cessent, dès le retour à l'exercice normal des fonctions, déclaré par le ministère de l'Intérieur à l'issue des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19.

## Article 4

La Préfète du Val-de-Marne est chargée de l'application du présent arrêté.

Pour la Préfète et par délégation  
La Secrétaire Générale



Mireille LARREDE

NAJI	Ilham	DRHM	BAS	2
NICOLAS	Michèle	DCPPAT	BEPUP	3
NOTEUIL	Manuella	DS	BRSR	2
NOVO	Alice	DRHM	BRH	2
PARIENTE	Maryline	SPN		1
PASTOR	Philippe	PDEC	DP	2
PASTOUR	Fabrice	DS	BPA	1
PECORELLA	Claude	DIDNSIC	BPTN	3
PENAVERE	Séverine	DCPPAT	BEPUP	3
PERAKIS	Nathalie	DRHM	BPB	3
PERSECHINI	Marie-Therese	SPH	BRGE	1
PIERRE	Jean-Luc	SPN		1
PINASSAUD	Violaine	DS	BOPPD	3
PODAGE	Olivier	PDEC	DP	2
POLIZZI	Juliette	DCPPAT	BEPUP	1
PRZBYL	Ludovic	SPH	BASE	1
RASCAR	Déborah	DMI	SEJOUR	1
ROLLAND	Nathalie	SPH	BASE	1
ROSSI	Alexandre	DCPPAT	BCIIT	1
ROUGEGRE	Julien	DS	BPA	1
SAADI	Nébia	DMI	NATUR	1
SAHLI	Douba	DRHM	BAS	2
SALIF	Aïssata	CABINET	BRE	3
SAS	Johan	DCL	BRGE	1
SIMONNET	Elisabeth	SPH	BASE	
SIVA	Charmila	DMI	Eloignement	3
SOUMPHOLPHAKDY	Christelle	DRHM	BPB	1
SOUTERENNE	Florian	DS	SIDPC	1
SZYSZKO	Violetta	DRHM	CMC	2
TATLOT	Karine	DCL	BCBDE	2
TEILHET	Christine	SPH	MIAT	1
TOUSTOU	Isabelle	DCL	BCLI	3
TRABESLSI	Mehdi	CABINET	BCI	2
TRAORE	Kandé	CABINET	BRE	3
TRIPOLI	Anne-Lise	PDEC	DP	2
VERDAVAINE	Thierry	PDEC	Mission ville	3
VESPIRINI-RISTORI	Anne-Catherine	DCPPAT	BEPUP	3
VO-KIM	Tévi	DS	BOPPD	1
VYDEELINGUM	Dhayseeghen	DS	BRSR	3
WHITE	Julie	DS	BPA	1
YELOUASSI	Déborah	DCL	BCBDE	1
ZDINI	Jessica	DMI	NATUR	1
ZEGHOUD	Marion	DMI	NATUR	1
ZOBEL	Sandrine	PDEC	Mission ville	3

GOUASSIR	Amine	DRHM	BPB	3
GRANNEC	Enora	DCPPAT	BCIIT	2
GROSA	Patricia	DCL	BRGE	4
GUANNEL	Caroline	DS	BRSR	2
GUELLIER	Isabelle	CERT	SECR	1
GUY	Laëtita	DS	BRSR	1
HADJAZ	Radia	SPN		1
HANTZ	Valérie	SPN	BSLP	1
HUBERT-ALVES	Astrid	DS	Directrice	1
IMPERAS-HOMER	Linda	CABINET	BRE	2
JACOLY	Victor	SPH	MIAT	1
JACQUEMIN	Eric	DRHM	Directeur	1
JESOPHE	Erika	DRHM	BRH	2
JOOMUN	Marie-Suzette	DCL	BCLI	4
KASSOUL	Samia	PDEC	Mission ville	5
KHAYAT	Séphora	DCPPAT	BEPUP	3
KIELBOWICZ	Léo	DS	BOPPD	1
KISHISHIAN	Lucie	DCL	BCBDE	2
KOUT-PAUMARD	Marie-Laure	DRHM	BLP	4
KY	Céline	CABINET	BRE	3
LACOMBE	Ginette	DCL	BRGE	3
LAHACHE-MATHIAUD	Florence	SPN	BASE	1
LANDAIS	Alison	DRHM	BRH	3
LANIER	William	DIDNSIC	BPTN	1
LARBES	Dalila	DS	SIDPC	1
LAUHLE	Charlotte	SG	MFD	3
LAUZE	Valérie	SPN	AT	3
LE BOLLOCH	Isabelle	DS	BRSR	1
LE FORESTIER	Guillaume	DCL	BCLI	3
LECONTE	Julia	DS	SIDPC	1
LEMEIL	Marie-Pierre	DS	SIDPC	1
LEMOINE	Fabienne	DRHM	BRH	1
LEOPOLD	Anais	DCL	BCLI	3
LEPETIT	Stéphanie	SPN	BSLP	1
LERCH	Emmanuel	DMI	SEJOUR	1
LEROUX	Stéphanie	CABINET	BCI	3
LEROUX	Martine	DIDNSIC	BPTN	1
LIM	Catherine	DCL	BRGE	1
LOHEZ	Gilles	SGCD	CG	2
LOUISANNEAU	Magali	SPN	BASE	1
MANI	Ilham	DCL	BRGE	2
MARIGNALE	Béatrice	DMI	ASILE	1
MATOS DE CARVALHO	Béatrice	DS	BRSR	1
MATRAT	Melissa	DS	SIDPC	1
MAUPIED	Laetitia	DRHM	BAS	1
MAZZELLA	Gaëlle	DCPPAT	BCIIT	2
MESSAOUI	Samy	DMI	SEJOUR	1
MEZAGA	Sandrine	DCL	BRGE	2
MOREAU	Véronique	SPN	BASE	5
MORISSONNEAU	Olivier	DS	BRSR	1
MOUNIAMA	Tatiana	DMI	NATUR	1

CHAVET	Chantal	DIDNSIC	Directrice	1
CHELAY	Laurent	DRHM	BPB	3
CHOUVIAT	Muriel	PDEC	DP	2
CHRETIEN-TANG	Christine	SPN	BASE	1
CIROU	Philippe	DS	BPA	2
CLAVARESSA	Valérie	DMI	SEJOUR	1
CONTAMIN	Sylvie	SG	PEJD	3
COURTIOL	Thibaud	DS	SIDPC	1
COUTOLLEAU	Juliette	DCPPAT	BCIIT	1
CYRILLE	Ingrid	DMI	Eloignement	2
DALLE	Stéphanie	DS	BPA	3
DARIEN	Nathalie	DS	BRSR	4
DASTRE-VIGNE	Gladys	DMI	SECR	2
DAUBERT	Nathalie	CABINET	MRAD	2
DE JESUS OLIVEIRA	Marie Céleste	DCL	BCLI	1
DE SANTIS	Nathalie	DCL	BRGE	4
DE SOUZA E SILVA	Laura	CABINET	BRE	3
DE-NUL ép. CHAMBRY	Valérie	DIDNSIC	SECR	3
DERRAIS	Omar	PDEC	DP	2
DEZERT	Guillaume	SPH	BASE	1
DORE-SALEEM	Samira	DS	BPA	1
DOREL	Lucas	DCL	BCBDE	2
DOS SANTOS SILVA	Isabelle	DCL	BRGE	4
DROMARD	Mickael	PDEC		3
DUARTE	Cécile	DMI	SECR	2
DUBOIS	Pascale	DS	BPA	2
DUMEZY	Anne Sophie	DRHM	BRH	1
DUNAND-FRARE	Laure	SGCD	Chargée de mission	2
EDOUARD	Gérard	DCL	BCBDE	5
EL HARRAB SAJID	Laila	DCL	BCLI	2
ELATRE	Sévrine	DMI	SEJOUR	1
FACY	Nicolas	DMI	NATUR	1
FAURE	Bérénice	DCL	BCLI	3
FAUSTIN	Jessica	DCL	BCLI	3
FAUVRE	Valérie	DRHM	BRH	3
FAYOUX	Lucie	DMI	SEJOUR	1
FERHANE	Baknta	CABINET	BCI	3
FERNANDEZ	Alicia	SGCD	SECR	3
FOURMONT	Lydie	DS	BPA	2
FOURNAISSON	Mairie-Claire	DCPPAT	BCIIT	1
FRANCOIS-ELIE	Linda	CABINET	BRE	3
FREMAUX	Séverine	DS	BOPPD	2
GALLET	Olivia	DMI	NATUR	1
GAUTTIER-ZELLER	Carole	CABINET	BRE	3
GENEVOIS	Philippe	SPH	BRGE	1
GHEZ	Sophie	DRHM	BAS	2
GIRAUDON	Marie-France	DCL	BRGE	1
GLACET	Céline	DCPPAT	SECR	1
GOLFIER	Isabelle	DCPPAT	Directrice	1
GOMEZ	Andréa	DMI	SEJOUR	1



### Annexe

NOM	PRENOM	DIRECTION / SOUS- PREFECTURE	BUREAU / MISSION	JOURS TELETRAVAILLABLES
ABROUSSE	Rose-May	DRHM	BRH	4
ADELAIDE-BOURGUIGNON	Franciane	DCL	BRGE	4
ADJABI	Nadia	PDEC	Mission ville	3
AGUINI	Zina	DMI	Eloignement	3
AIT-MOUSSA	Sabrina	DMI	SEJOUR	1
ALBERTINI	Agnès	SPN	MIAT	3
ALBERTO	Nadine	DMI	Eloignement	3
ALEXANDRE-LEBON	Nathalie	DCPPAT	BEPUP	3
ALLAIN	Séverine	DMI	SEJOUR	1
AMARA	Fatima	DCPPAT	BEPUP	1
ANGLARET	Cécile	DRHM	BPB	3
AURE	Emeline	DMI	Eloignement	2
BARBERIN	Fabienne	DCL	BCBDE	2
BEDROSSIAN	Catherine	PDEC	Mission ville	5
BELBOL	Florence	DCL	BCLI	1
BELGUENDOZ	Morgane	SPN	BSLP	5
BELOUCHAT	Célia	SPN		1
BENATTIA	Aïcha	DMI	NATUR	1
BENSALAMA	Nora	DMI	SECR	3
BERTON	Eric	SPN	MIAT	3
BIHOUEE	Marie-France	SPN	BSLP	1
BOBE	Catherine	SPN	BASE	5
BOCQUET	Sophie	PDEC	Mission ville	3
BOEHM	Sophie	SG	PEJD	3
BONJOTIN	Priscillia	DMI	SEJOUR	1
BORCIER	Joël	DCPPAT	BEPUP	3
BOUCHER	Christille	DCL	DIR	1
BOUCHER	Olivier	SGCD	PTAP	2
BOULANGER	Romain	DRHM	BPB	1
BOULARD	Pascale	DS	BPA	2
BOURENS	Julien	SPH	BASE	1
BOUTARFA	Laure	DMI	SEJOUR	1
BOXBERGER	Marie	DRHM	BRH	2
BRAZ	Melissa	DRHM	BAS	2
BRELLE	Christine	PDEC	Mission ville	4
CABARET	Laura	DMI	SEJOUR	1
CABURET	Patricia	DRHM	BRH	1
CALIXTE	Alexandra	DCPPAT	BEPUP	3
CELIK	Hulya	DS	BPA	1
CENTOFANTI	Sarah	PDEC	DP	2
CHALGOU	Myriam	DRHM	BRH	1
CHAMBRILLON	Laurence	DCL	BCLI	1
CHANCE	Johanna	DMI	SEJOUR	1



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'Hébergement et du Logement  
DRIHL Val-de-Marne**

**Décision n° 2021 - 9**

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

**LA DIRECTRICE RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE  
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE,**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU le code des marchés publics,
- VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale,
- VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de L'État,
- VU le décret du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie THIBAUT en qualité de préfète du Val-de-Marne ,

- VU l'arrêté interministériel du 5 juillet 2018 portant nomination de Madame Isabelle ROUGIER, inspectrice générale des affaires sociales, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France à compter du 23 juillet 2018 pour une durée de cinq ans,
- VU l'arrêté n°TERK1804730A du 07 mars 2018 portant nomination de Mme Catherine LARRIEU, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement (groupe III) de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne, à compter du 15 mars 2018 pour une durée de cinq ans,
- VU l'arrêté n°2019/2430 du 05 août 2019 du préfet du Val de Marne portant délégation de signature au titre de l'article 10 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

## **DECIDE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Catherine LARRIEU, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale de l'hébergement et du logement du Val-de-Marne,
- M. Patrick LE GALL, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,
- Mme Clémentine PESRET, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral n° 2019/2430 susvisé, pour le département du Val-de-Marne.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine LARRIEU, la subdélégation de signature mentionnée à l'article 1 pourra être exercée par :

- Mme Mathilde CHAPET, chef du service de l'hébergement et de l'accès au logement à compter du 01 octobre 2020, et Mme Marie-Stéphane GUITINE, adjointe à la cheffe du service,
- Mme Thuriane MAHÉ, chef du service de l'habitat et de la rénovation urbaine et Mme Aurélie BROSSA, adjointe à la chef du service,

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 1 et 2, la subdélégation de signature mentionnée à l'article 2 ci-dessus pourra, en matière de marchés publics, être exercée par :

- Mme Faïza AIT ALLA, chef du bureau de la mixité sociale et du suivi bailleurs à compter du 6 avril 2021,
- Mme Marie HOM, chef du bureau des interventions sur l'habitat privé,
- M. Paul LEVI, chef du bureau, chef du bureau du financement du parc social et de son renouvellement par interim,
- Mme Véronique CHAPPELLIER, chef du bureau du financement des logements spécifiques,

dans la limite de 90 000 € HT en matière de décision de choix des titulaires et de passation des marchés publics, conventions ou accords cadres.

### **Article 4**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les propositions de titre de perception ainsi que les pièces suivantes de liquidation des dépenses :

- états de règlement,
- états d'acomptes,
- prises en attachement des dépenses (répertoire D),
- certificats pour paiement.
- conventions financières

à :

- Mme Mathilde CHAPET, chef du service de l'hébergement et de l'accès au logement
- Mme Marie-Stéphane GUITINE, adjointe à la chef du service,
- Mme Thuriane MAHÉ, chef du service de l'habitat et de la rénovation urbaine
- Mme Aurélie BROSSA, adjointe à la chef du service,
- Mme Faïza AIT ALLA, chef du bureau de la mixité sociale et du suivi bailleurs à compter du 6 avril 2021
- Mme Marie HOM, chef du bureau intervention sur l'habitat privé
- M. Paul LEVI, chef du bureau du financement du parc social et de son renouvellement,
- Mme Claire-Lise MEYNARD, adjointe au chef du bureau du financement du parc social et de son renouvellement,
- Mme Véronique CHAPPELLIER, chef du bureau du financement du logement d'insertion,

- Mme Béatrice JEAN-MARIE, chef du bureau de la veille sociale, et de l'hébergement d'urgence,
- M. Kaïss ZAHOU, chef du bureau de l'hébergement d'Insertion et de l'Asile,
- Mme Emma GOUDALT NGOULOU, chef du bureau insertion
- Mme Sylvie ARNOULD, responsable de la mission PDALPD et DALO
- Mme Jessica AZAKPO, adjointe à la responsable de la mission PDALPD et DALO

### **Article 5**

Subdélégation de signature est donnée, pour le département du Val-de-Marne, au titre de la validation dans Chorus Formulaires à :

- Mme Sylvie ARNOULD
- Mme Jessica AZAKPO
- Mme Thuriane MAHE
- Mme Aurélie BROSSA
- Mme Emma GOUDALT NGOULOU
- Mme Véronique CHAPELLIER
- M. Hubert CULIANEZ
- M. Michel HUCHER
- M. Frédéric DOUINEAU
- Mme Claire-Lise MEYNARD
- Mme Marie-Stéphane GUITINE
- Mme Mathilde CHAPET
- Mme Marie HOM
- Mme Béatrice JEAN-MARIE
- M. Paul LEVI
- Mme Faïza AIT ALLA
- M. Kaïss ZAHOU

### **Article 6**

Demeurent réservés à la signature du préfet du Val-de-Marne :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- les marchés publics de plus de 500 000 € et leurs avenants.

### **Article 7**

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

## **Article 8**

La présente décision est transmise au préfet du Val-de-Marne et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne. Elle sera transmise au directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne.

| Fait à Paris, le 11 mars 2021

La directrice régionale et interdépartementale  
de l'hébergement et du logement  
d'Île-de-France

Isabelle ROUGIER



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'Hébergement et du Logement  
DRIHL Val-de-Marne**

**Décision n° 2021 - 10**

portant subdélégation de signature en matière administrative

**LA DIRECTRICE RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE  
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION ÎLE-DE- FRANCE,**

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifiée portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale départementale de l'État,

- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie THIBAUT en qualité de préfète du Val-de-Marne ,
- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU l'arrêté interministériel du 5 juillet 2018 portant nomination de Madame Isabelle ROUGIER, inspectrice générale des affaires sociales, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France à compter du 23 juillet 2018 pour une durée de cinq ans,
- VU l'arrêté n°TERK1804730A du 07 mars 2018 portant nomination de Mme Catherine LARRIEU ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement (groupe III) de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne, à compter du 15 mars 2018 pour une durée de cinq ans,
- VU l'arrêté n°2019/2429 du 05 août 2019 du préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, en matière administrative,

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Catherine LARRIEU, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale de l'hébergement et du logement du Val-de-Marne,

- M. Patrick LE GALL, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

- Mme Clémentine PESRET, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

dans toutes les matières et pour tous les actes mentionnés dans l'arrêté préfectoral n° 2019/2429 susvisé, pour le département du Val de Marne.



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine LARRIEU, la subdélégation de signature mentionnée à l'article 1 pourra être exercée par :

- Mme Mathilde CHAPET, chef du service de l'hébergement et de l'accès au logement, et Mme Marie-Stéphane GUITINE, adjointe à la chef de service de l'hébergement et de l'accès au logement,
- Mme Thuriane MAHE, chef du service de l'habitat et de la rénovation urbaine et Mme Aurélie BROSSA, adjointe à la chef de service de l'habitat et de la rénovation urbaine,

dans toutes les matières et pour tous les actes mentionnés dans l'arrêté préfectoral susvisé pour le département du Val de Marne.

## **Article 3**

Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de l'unité départementale de l'hébergement et du logement du Val-de-Marne, dans les matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité mentionnés ci-après par référence à l'arrêté préfectoral susvisé.

### **1 - Service de l'hébergement et de l'accès au logement**

Mme Mathilde CHAPET, chef du service de l'hébergement et de l'accès au logement

Mme Marie-Stéphane GUITINE, adjointe au chef de service

#### **Bureau de la veille sociale, de l'urgence et de l'hébergement :**

Mme Béatrice JEAN-MARIE, chef de bureau

#### **Bureau de l'hébergement d'insertion et de l'asile**

M Kaiss ZAHOU, chef de bureau

#### **Bureau de l'insertion par le logement :**

Mme Emma GOUDALT NGOULOU, chef de bureau

**Mission du PDALPD et du DALO :**

Mme Sylvie ARNOULD, chef de bureau

Mme Jessica AZAKPO, adjointe au chef de bureau

**Bureau de la prévention des expulsions et de la conciliation :**

Mme Véronique GHOUL, chef de bureau

Mme Christel MONROSE, adjointe au chef de bureau

**Bureau de l'accès au logement :**

Mme Marie MERLIN, chef de bureau

M. Jean-René NKWANGA, adjoint au chef de bureau

**2 - Service de l'habitat et de la rénovation urbaine**

Mme Thuriane MAHE, chef du service de l'habitat et de la rénovation urbaine

Mme Aurélie BROSSA, adjointe à la chef de service.

**Bureau du financement du parc social et de son renouvellement :**

M. Paul LEVI, chef du bureau

Mme Claire Lise MEYNARD, adjointe au chef de bureau

M. Frédéric DOUINEAU, adjoint au chef de bureau

**Bureau de la mixité sociale et du suivi bailleurs :**

Mme Faïza AIT ALLA, chef de bureau à compter du 6 avril 2021

Mme Sandrine MARBEUF, adjointe à la chef de bureau

**Bureau des interventions sur habitat privé :**

Mme Marie HOM, chef de bureau

M. Hubert CULIANEZ, adjoint à la chef de bureau

M. Michel HUCHER, adjoint à la chef de bureau

**Bureau du financement des logements spécifiques :**

Mme Véronique CHAPELLIER, chef de bureau

Mme Marie-Roselia SOMMIER-GRILLON, adjointe à la chef de bureau

**Article 4**

Sont exclus de la subdélégation consentie aux articles 1er, 2 et 3 du présent arrêté :

- A - Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics, à l'exception des conventions en matière d'aide personnalisée au logement (APL) et des avenants aux conventions de réservation signées en application de l'article R. 441-5 du CCH,
- B - Les arrêtés relatifs à la composition des commissions administratives et sous-commissions spécialisées,
- C - Les déclinatoires de compétences en matière de conflits d'attributions et les arrêtés élevant les conflits d'attributions,
- D - Les correspondances entrant dans le cadre de la négociation de contrats de projets,
- E - Les correspondances de toute nature adressées aux cabinets du Président de la République, du Premier ministre, des ministres, des ministres délégués et secrétaires d'Etat, du président du conseil régional et du président du conseil départemental, aux maires et aux présidents d'EPCI, à l'exception des courriers relatifs à des demandes d'avis ou de compléments d'information, à des demandes d'interventions techniques ou d'échanges de données à caractère technique et à des transmissions,
- F - Les réponses aux interventions des parlementaires, du président du conseil régional et du président du conseil départemental, des maires et des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale,
- G - Les mémoires liés aux procédures contentieuses et les correspondances destinées aux juridictions, à l'exception des correspondances destinées aux juridictions administratives informant des mesures prises pour le relogement des personnes reconnues DALO,
- H - Les arrêtés portant exercice du droit de préemption urbain prévu par le deuxième alinéa de l'article L. 210-1 du code de l'urbanisme et l'article L 302-9-1 du code de la construction et de l'habitation.

**Article 5**

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

**Article 6**

La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 9 mars 2021

La directrice régionale et interdépartementale  
de l'hébergement et du logement  
d'Île-de-France

Isabelle ROUGIER

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

**POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :**

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne  
Direction des Ressources Humaines  
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle  
94038 CRETEIL Cedex**

*Les actes originaux sont consultables en préfecture*

**Le Directeur de la Publication**

**Madame Mireille LARREDE**

**Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture  
Publication Bi-Mensuelle**

**Numéro commission paritaire 1192 AD**